



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DES FINANCES ET DE L'EMPLOI

PREMIER  
MINISTRE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET  
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

AGENCE NATIONALE  
DES TITRES SÉCURISÉS

# Charte pour la promotion de l'authentification sur Internet

# Charte pour la promotion de l'authentification sur Internet

Le Comité interministériel sur la société de l'information (CISI) du 11 juillet 2006 a été l'occasion pour le Premier ministre de souligner la priorité qui doit être accordée au renforcement de l'authentification sur Internet pour se prémunir contre le vol d'identité.

Alors que l'identification consiste à communiquer une identité, l'authentification consiste à apporter la preuve de cette identité, avec un certain niveau de garantie dépendant des moyens mis en œuvre. L'authentification n'est pas une démarche anodine et doit être réservée aux opérations au cours desquelles l'utilisateur communique des données personnelles, qui, si elles étaient réutilisées frauduleusement, permettraient de valider des opérations sous une identité usurpée.

Dans ce cadre, le CISI a mandaté la Direction du développement des médias (DDM) en lui assignant deux objectifs principaux :

- la promotion des meilleures pratiques d'authentification, en concertation avec les différents acteurs concernés ;
- la définition et la mise en place d'une campagne de communication.

La présente charte est le résultat de la concertation menée par la Direction du développement des médias (DDM), la Direction générale du trésor et de la politique économique (DGTPE) et la Direction générale des entreprises (DGE).

Cette phase de concertation a permis de recueillir la position des différents acteurs concernés et dégager un consensus sur :

- des lignes d'action pour promouvoir de pratiques d'authentification appropriées ;
- des engagements réciproques.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DES FINANCES ET DE L'EMPLOI

PREMIER  
MINISTRE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET  
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

AGENCE NATIONALE  
DES TITRES SÉCURISÉS

# Charte pour la promotion de l'authentification sur Internet

## Lignes d'action pour la promotion de pratiques d'authentification appropriées

### Familiariser les internautes avec l'authentification :

Familiariser les internautes avec la notion : en les incitant à distinguer l'authentification, qui consiste à prouver qui l'on est lors de démarches importantes (le cas échéant auprès d'interlocuteurs eux-mêmes authentifiés), de l'identification, qui consiste à divulguer son identité sur Internet sans précaution particulière.

Familiariser les internautes avec les différentes techniques : en les aidant à reconnaître et mieux accepter les solutions d'authentification utilisées par les différents opérateurs (entreprises, fournisseurs d'accès, banques, administrations ...), qui peuvent en outre correspondre à des modalités de gestion de risque différentes.

Améliorer les connaissances des internautes : en les incitant à s'informer sur les pratiques de leurs interlocuteurs habituels : reconnaissance des sites sécurisés, connaissance des données que certains interlocuteurs sont fondés à demander ou des données à ne communiquer sous aucun prétexte, lecture des contrats, obligations légales et contractuelles, accès aux données, etc.

### Inciter les internautes à acquérir de bons réflexes :

En amont, inciter les internautes à sécuriser leur ordinateur : recours à des outils de protection, mises à jour régulières, gestion des moyens d'authentification, configuration des applications de sécurité, etc.

Favoriser l'adoption de bons réflexes : en informant les internautes régulièrement, tant en amont que lors d'une opération nécessitant la saisie de données personnelles (ne pas cliquer sur un lien proposé par un spam, vérifier systématiquement les URL des sites visités,...).

Lutter contre les idées reçues : en identifiant les craintes des internautes et des non internautes, en mettant en lumière les paradoxes de certaines pratiques (achat d'un antivirus mais absence de mise à jour, par exemple), en faisant prendre conscience à l'internaute des moyens dont il dispose pour assurer la sécurité des transactions.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DES FINANCES ET DE L'EMPLOI

PREMIER  
MINISTRE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET  
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

AGENCE NATIONALE  
DES TITRES SÉCURISÉS

# Charte pour la promotion de l'authentification sur Internet

## Engagements réciproques des professionnels et des autorités publiques

**Engagement des professionnels et de l'e-administration : renforcer l'authentification de manière appropriée, en fonction des risques, des enjeux et coûts associés**

Favoriser la mise en place de solutions d'authentification adaptées.

Présenter les devoirs et obligations réciproques des clients et des professionnels issus de la réglementation et de la législation en vigueur.

Encourager les internautes à rester vigilants lors de la fourniture de données personnelles et à apprendre à reconnaître les sites malveillants (afin de lutter, notamment, contre les phénomènes de filoutage / *phishing* - *pharming*).

Informers, sensibiliser le grand public de l'évolution des différentes formes de malveillance, dans le cadre d'une veille appropriée.

**Engagement des autorités publiques : sensibiliser aux bonnes pratiques d'authentification et de sécurisation du poste de travail**

Promouvoir la pratique d'une authentification adaptée au risque par une communication appropriée

Sensibiliser les internautes à la nécessité de protéger, en amont, leur ordinateur

Favoriser l'adoption de bonnes pratiques en matière de messagerie et de lutte contre le spam.

Promouvoir les échanges de bonnes pratiques avec les pays confrontés à des défis similaires.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DES FINANCES ET DE L'EMPLOI

PREMIER  
MINISTRE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET  
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

AGENCE NATIONALE  
DES TITRES SÉCURISÉS

**Direction du Développement des Médias (DDM)**

Mme Laurence FRANCESCHINI  
*Directeur du développement des médias*

Le Directeur du Développement des Médias

Laurence FRANCESCHINI  
Laurence FRANCESCHINI

**Banque de France**

M. Didier BRUNEEL  
*Directeur Général des Opérations*

**Le Forum des Droits sur l'Internet**

Mme Isabelle FALQUE-PIERROTIN  
*Déléguée générale du Forum des droits sur l'Internet*

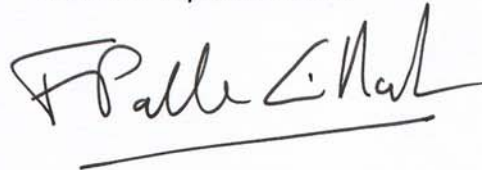
**Association pour le Commerce et les services en Ligne (ACSEL)**

M. Henri DE MAUBLANC  
*Président*



**Fédération Bancaire Française (FBF)**

Mme Françoise PALLE GUILLABERT  
*Directeur du département banque de détail et banque à distance*



**Fédération des entreprises de vente à distance (FEVAD)**

M. Bertrand PINEAUD  
*Directeur des nouvelles technologies et des systèmes d'information*



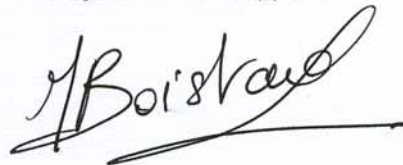
**Groupe des Cartes Bancaires (CB)**

M. Yves RANDOUX  
*Administrateur*



**Groupe des Industries Électroniques (GIXEL)**

Mme Isabelle BOISTARD  
*Déléguée au développement*





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DES FINANCES ET DE L'EMPLOI

PREMIER  
MINISTRE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET  
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

AGENCE NATIONALE  
DES TITRES SÉCURISÉS